

<b>Zeitschrift:</b>	Le nouveau conteur vaudois et romand
<b>Band:</b>	94 (1966)
<b>Heft:</b>	1-2
<b>Artikel:</b>	Grand concours d'abonnés : (sous le patronnage du "Conseil" des patoisants romands)
<b>Autor:</b>	Gremaud, Henri
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-234409">https://doi.org/10.5169/seals-234409</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Grand concours d'abonnés

(Sous le patronage du « Conseil » des patoisants romands)

## Il faut que vive le « Conteure » !

*Si l'on était pessimiste, on écrirait : « Il faut sauver le « Conteure » !*

*La revue des patoisants romands, pour qu'elle continue son action, doit trouver des abonnés. Les départs, les décès, font que, chaque année, il doit y avoir un renouvellement. C'est le lot de tout organe de presse. Or, le « Conteure romand », porte-parole d'un mouvement qui ne peut atteindre la grande masse, est exposé plus que tout autre à une déperdition. Il s'adresse à des fidèles. Vous qui me lisez, vous avez au cœur l'amour de votre terroir, l'amour de votre langue originelle. Vous avez été choisi pour tenir le flambeau.*

*Or, pour être efficaces, nous devons être plus nombreux. L'arithmétique commande ! Pour « tourner », le « Conteure » a besoin de 150 abonnés de plus ! Il faut les trouver. Il faut que chacun se sente responsable.*

*Avec l'appui du Conseil des patoisants romands, un concours est lancé, assorti de prix alléchants !*

*Mettez-vous en chasse : vous surtout, les présidents des « Cantonales » et des « Amicales », en coordonnant les efforts de vos membres... vous donnant ainsi une chance d'être parmi les lauréats, vous contribuerez efficacement à maintenir un organe qui est essentiel pour le mouvement patoisant romand. La campagne d'abonnements doit être un « test » de notre vitalité. Chacun est concerné. Le « Conteure » doit vivre. Chaque abonné nouveau lui donne une chance de plus, la chance que vous lui donnerez, par votre action.*

*Alors, c'est oui !*

Henri Gremaud,  
président des Patoisants romands.

## Règlement

1. Ce concours est ouvert à tous, sans exception.
2. L'année du *Conteure romand* débutant avec le numéro de septembre-octobre 1966, le concours prendra fin le 31 décembre 1966. Les résultats seront publiés dans le numéro de janvier-février 1967.
3. Chaque concurrent adressera, pendant ce laps de temps, une ou plusieurs listes mentionnant avec précision les noms et prénoms, lieux et domiciles,

ainsi que le numéro postal des nouveaux abonnés qu'il aura pu faire. Par le même courrier, il enverra, sur un « bulletin de versement », la somme que représentera l'abonnement (9 fr.) de ces nouveaux amis. Adresse et numéro du compte de chèques : *Le Conteure romand, 10 - 131 39, Lausanne.*

Les coupons des chèques postaux feront foi pour l'attribution des prix.

Les nouveaux abonnés recevront les numéros parus en septembre-octobre et novembre-décembre 1966.

## Prix

50 abonnés nouv.	au minim.	Fr. 100.—
30 "	"	Fr. 50.—
20 "	"	Fr. 30.—
10 "	"	Fr. 15.—
5 "	"	Fr. 5.—

Au total : Fr. 200.—

Des numéros de propagande sont à disposition au bureau de la revue : Imprimerie J. Bron SA, rue de la Tour 8, 1004 Lausanne.

Le « Conseil » de la Fédération des patoisants romands

Le président :

*Henri Gremaud.*

chamois arpantant le site, au pied de la Gumflüh, et cela malgré une foule de 150 à 200 personnes assistant à la cérémonie d'inauguration.

Et vive la Réserve de la Pierreuse !

(Réd. : Evidemment, M. Morier-Genoud était aux premières loges pour répondre à notre concours. Ajoutons que c'est au cours de leurs études faites au Collège Henchoz, à Château-d'Oex, que les frères Sandoz, Edouard et Aurèle, découvrirent le site attachant de la Pierreuse. Quant à la plaque en bronze, elle porte comme inscription : *A Edouard-Marcel Sandoz, ami de la nature, fondateur de la réserve de la Pierreuse, la Ligue vaudoise pour la protection de la nature et la Commune de Château-d'Oex.*)

2<sup>e</sup> prix ex aequo (10 fr.) : M. Albert Chessex, av. d'Echallens 62, 1004 Lausanne ; M. Paul Burnet, av. de Morges 43, 1004 Lausanne.

3<sup>e</sup> prix (un abonnement transmissible d'une année au *Conteur romand*), M. P. Burnier, Pléiades 2, 1815 Clarens.

4<sup>e</sup> prix (un abonnement transmissible d'une année au *Conteur romand*), M. Jules Reymond, 1026 Denges.

5<sup>e</sup> prix (5 fr.), Mme Lina Gétaz, Collonges 16, Territet.

*La Rédaction.*

---

<sup>1</sup> Voir cliché numéro juillet et août 1966.



Orfèvrerie  
Cristallerie  
**Steiger** & Cie  
LAUSANNE  
Porcelaines  
Objets d'art  
Articles de ménage

4, rue Saint-François, Lausanne